

4. Bien qu'on ait soulevé, à l'Assemblée générale, la question des mesures que les Nations Unies prendraient contre le Portugal et la République d'Afrique du Sud pour n'avoir pas mis en œuvre des sanctions contre la Rhodésie, il incombe au Conseil de sécurité d'agir en premier et de prendre les décisions nécessaires. Si le Conseil de sécurité n'accepte pas d'agir à cet égard, l'intervention des Nations Unies n'est pas, de l'avis du Canada, une proposition pratique à ce stade.

LE TRAITEMENT ANNUEL DE M.
DAVID GOLDEN

Question n° 180—M. Nystrom:

1. Quel est le traitement de M. David Golden, président de la Télésat Canada?
2. Quel était le traitement annuel de M. Golden lorsqu'il était sous-ministre de la Production de défense?
3. Quel était le traitement annuel de M. Golden lorsqu'il était président de la Société de la Couronne *Northern Ontario Pipeline Corporation*?
4. Quel était le traitement annuel de M. Golden lorsqu'il était sous-ministre de l'Industrie et du Commerce?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Communications): 1. Il s'agit là d'une question qui relève de la compétence du Conseil d'administration de la Télésat Canada.

2. M. Golden avait un traitement annuel de \$20,000.00 en 1962 lorsqu'il quitta le poste de sous-ministre de la Production de défense.

3. M. Golden a occupé le poste de président de la Northern Ontario Pipeline Corporation sans aucun traitement.

4. M. Golden avait un traitement annuel de \$25,000.00 en 1964 lorsqu'il quitta le poste de sous-ministre de l'Industrie.

LE PRÉSIDENT DE TÉLÉSAT CANADA

Question n° 182—M. Nystrom:

1. M. David Golden est-il le nouveau président de Télésat Canada?
2. M. Golden a-t-il abandonné tout intérêt financier dans la société Télésat?
3. M. Golden possède-t-il des actions ou des intérêts financiers de *Bell Canada* ou de *RCA Victor Ltd.*?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Communications): 1. Oui.

2. Il n'en avait aucun lors de sa nomination au poste de président de la Télésat Canada.

3. Non.

LES DISPOSITIFS DE RETENUE DANS LES
VÉHICULES AUTOMOBILES

Question n° 208—M. Mather:

Étudie-t-on la possibilité d'exiger des fabricants de véhicules automobiles qu'ils munissent leurs

nouveaux véhicules de «sacs gonflés» ou d'autres dispositifs semblables de retenue pour protéger les passagers en cas de collision?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): On étudie attentivement la possibilité d'utiliser des dispositifs pneumatiques de retenue pour la protection des passagers. Un système de retenue par «sacs gonflés» a été mis au point par au moins un fabricant, mais les essais qui ont été faits sur des véhicules munis de ce dispositif ont révélé qu'un certain nombre de problèmes d'ordre pratique devront être résolus avant qu'on puisse exiger que les véhicules à moteur soient munis de «sacs gonflés».

*LES DÉPENSES DE LA COMPAGNIE DES
JEUNES CANADIENS POUR L'ANNÉE
1968-1969

Question n° 268—Le très hon. M. Diefenbaker:

1. A combien s'est élevé le montant total des dépenses de la Compagnie des jeunes Canadiens pour l'année 1968-1969?

2. Sur ce total, quelles sont les dépenses ayant trait aux honoraires versés pour consultations et services professionnels?

3. Quels sont les noms et adresses respectives des membres du personnel qui perçoivent un traitement de a) \$10,000 à \$15,000 par an, b) plus de \$15,000 par an, c) \$20,000 par an?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Compagnie des jeunes Canadiens me transmet les renseignements suivants: 1. Pour l'année 1968-1969, le montant total des dépenses de la Compagnie des jeunes Canadiens est de \$1,916,774.

2. Le montant total des dépenses au titre des services de consultation et des services professionnels est de \$180,130.

3. Noms et adresses des membres du personnel qui touchent un traitement de a) \$10,000 à \$15,000: M^{me} Fay A. Beale, 34, avenue Euclid, Ottawa (Ontario); M. Victor Cathers, C.P. 488, High Prairie (Alberta); M. Elbert Deveaux, C.P. 1237, Sydney (Nouvelle-Écosse); M. Ian Hamilton, R.R. n° 3, Casselman (Ontario); M. Richard Lightbown, 1554, rue Yonge, Toronto (Ontario); M. James Littleton, 559, rue Besserer, Ottawa (Ontario); M. Pierre Renaud, 980, rue Saint-Antoine, Bureau 450, Montreal, (P.Q.); M. Edward Smith, 980, rue Saint-Antoine, Bureau 450, Montral (P.Q.); M. Orval Strong, 2525, rue Ontario, Vancouver (Colombie-Britannique); b) plus de \$15,000 par an: M. Claude Vidal, directeur exécutif, 672, avenue Wiseman, Montréal (P.Q.); c) \$20,000 par an: Néant.